



CALENDRIER

Du 18 Exposition Image
avril au Nolfféenne 07 mai Médiathèque

Sam. 23 Concours de
avril boules (double)

Dim. 1er Tournoi de foot mai Stade Victor Tual

Dim. 15 TRAIL à Trédion mai -Salle des sports

Lun. 16 Courses cyclistes de la Pentecôte

Sam. 21 Concours de mai boules (triplette)

Sam. 21 A. Générale du mai Foot - Salle du foot

Sam. 28 Tournoi de Badmai minton -Salle des sports

Sam. 04 Repas du club juin Amicale des Retraités -Salle des sports

Dim. 05 Vide grenier Anijuin mons Trédion -Salle des sports

Mar. 21 Amicale des Rejuin traités (sortie d'une journée)

Sam. 25 Kermesse de juin l'école - Ecole St Martin

Sam. 27 Concours de juin boules (double)

Jeu. 14 Cérémonie de juillet Kerlanvaux

Sam. 23 Concours de juillet boules (triplette)

Sam. 30 Pardon de St Nicojuillet las (Messe et Repas)

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Trédion a élaboré un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à l'annulation du PLU approuvé en 2011 par décision du Tribunal Administratif en juin 2014. Le PLU a été présenté à la population le 15 mars dernier. Il sera arrêté par le Conseil Municipal prochainement. Ensuite le PLU sera soumis à une phase administrative : il sera examiné pendant 3 mois par les services de l'état et Personnes Publiques Associées, puis un commissaire enquêteur sera nommé et le projet arrêté du PLU sera soumis pendant un mois à enquête publique. La population sera alors invitée à émettre ses différentes requêtes qui seront examinées par le commissaire. Puis le Conseil Municipal pourra procéder à l'approbation finale du PLU.



VANNES AGGLO MAINTIENT SES AIDES POUR LUTTER CONTRE LE FRE-LON ASIATIQUE

Une subvention de 50 % sur le coût d'une intervention, plafonné en fonction de la hauteur du nid et du mode d'intervention, est allouée uniquement pour les destructions de nids entre **le 1er mai et le 15 novembre**. Voici le nouveau barème :

- nid situé jusqu'à 5 m de hauteur =75 € TTC (85 € pour les îles) Aide maximale allouée = 37,5 € TTC (42,5 € pour les îles)

- nid situé entre 5 et 10 m de hauteur = 95 € TTC (105 € pour les îles)

Aide maximale allouée = 47,5 € TTC (52,5 € pour les îles)

- nid situé entre 10 et 20 m de hauteur = 120 € TTC (130 € pour les îles)

Aide maximale allouée = 60 € TTC (65 € pour les îles)

- nid situé à + de 20 m de hauteur = 180 € TTC (190 € pour les îles)

Aide maximale allouée = 90 € TTC (95 € pour les îles)

- au-delà de 15 m avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC (410 € pour les îles)

Aide maximale allouée = 200 € TTC (205 € pour les îles)

Si vous soupçonnez la présence d'un nid de frelon asiatique, n'intervenez pas vous-même. Prenez contact avec le référent de votre commune (contact en mairie). Il vous revient ensuite de prendre rendez-vous avec les désinsectiseurs de votre choix pour tout devis et intervention. Enfin, transmettez la facture et un RIB à Vannes agglo.

FABRICATION D'UN PIEGE SELECTIF POUR CAPTURER LES FRELONS

ASIATIQUES Matériel néce ou ciseaux ; de fer de 40 c

Matériel nécessaire : 2 bouteilles rigides de 1,5 l ; cutter ou ciseaux ; des galets à mettre au fond du piège et un fi de fer de 40 cm environ.

Mélange pour l'appât : 1/3 vin blanc + 1/3 bière + 1/3 sirop de fraise ou du panaché. *Plan de fabrication du piège*



téléchargeable sur www.fredon-bretagne.com

FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

La FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) organise une formation à la lutte contre les taupes sur une ½ journée (l'après-midi) au printemps et à l'automne 2016. Ces formations sont gratuites. Des bulletins d'inscrip-

tion sont disponibles à la mairie. Renseignements FDGDON: 02.97.69.28.70



Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



29 Avril 2016

Vannes Agglo organise ce ramassage à domicile pour les encombrants de type :

Gros électroménager, meubles démontés, sommiers, matelas...

Uniquement et dans la limite de 1m3 pour les personnes ayant des moyens de locomotion limités. Les encombrants sont à sortir impérativement la veille du passage. La collecte s'effectuera toutefois l'après-midi.

S'inscrire obligatoirement auprès du Service Déchets de Vannes Agglo au 02 97 68 33 81.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,

<u>le jeudi 26 mai de 9h15 à 11h15</u>. Renseignements : 02 97 53 04 31



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités Place St Christophe — de 9h30

à 11h30:

Jeudi 21 avril Jeudi 09 juin Mardi 28 juin Jeudi 07 juillet

CAMPAGNE DE BROYAGE DES DECHETS VERTS



A partir du mois de mai, Vannes Agglo propose un service de broyage des déchets verts sur le domaine public. Ainsi deux permanences auront lieu à Trédion : le mercredi 22 juin et le lundi 10 octobre de 14h30 à 17h30. Une fois inscrits auprès de leur service, les usagers apporteront leurs branchages, feuilles mortes (2m3 maximum), et pourront repartir, s'ils le

souhaitent, avec le broyat produit. Dans le cas contraire, il est convenu que les services municipaux pourront le récupérer pour pailler les massifs de la commune.

Inscription <u>obligatoire</u> auprès de Vannes Agglo au **02 97 68 33 81** ou dechets@vannesagglo.fr.

ADIL 56: DEVENIR PROPRIETAIRE, C'EST LE MOMENT....



Le Prêt à Taux Zéro (PTZ), destiné aux primo-accédants, est renforcé depuis le 1er janvier dernier : il est désormais possible de bénéficier de ce financement, non seulement pour le neuf, mais pour l'acquisition d'un logement ancien et la réalisation de tra-

vaux et ce, sur l'ensemble des communes morbihannaises. L'ADIL du Morbihan peut vous accompagner, gratuitement et en toute neutralité, dans votre projet d'accession, tant sur le plan financier que sur le plan juridique.

Un seul numéro : 0.820.201.203 (0.09 €/mn)

LE MORBIHAN ADOPTE LA RECHARGE ELECTRIQUE



La borne de recharge pour véhicule électrique est maintenant en service et ouverte au public à **Trédion,** près de la mairie. D'ici à fin 2017, grâce à un financement État-Région, 250 bornes de



recharge accélérée seront installées sur le département du Morbihan. Avec une puissance disponible de 18 kW, elles

pourront permettre la recharge jusqu'à 80 % des batteries en près de 45 minutes. Disposant de trois prises répondant aux différentes normes des constructeurs automobiles (prises E/F, de type 2 et de type 3), la borne pourra recharger deux véhicules simultanément. Les modalités d'accès à la charge seront en phase de test durant les premières semaines qui suivent leur installation. Le temps de cette phase, un simple badge RFID (ou carte bancaire sans contact) sera suffisant pour lancer la charge gratuitement.

Pour se connecter : Vous badgez pour vous identifier, vous branchez votre véhicule.

Pour se déconnecter : Vous badgez pour vous identifier, vous débranchez le câble.

Les informations relatives aux bornes (emplacements, modalités de charge, disponibilités...) sont disponibles depuis un site Internet dédié. Compatible smartphones et tablettes, le site peut être consulté en flashant le code apposé sur chacune des bornes.

Renseignements complémentaires: morbihan-energies.fr/VE

LES PÂTES AU BEURRE : UN LIEU D'ECOUTE POUR VOUS FUTURS PARENTS ET PARENTS, AVEC OU SANS VOS ENFANTS.

Pates Pates Security Security

Ses permanences d'accueil collectifs de parents :

Tous les mercredis de 18 h à 21 h dans les locaux d'Hugo Energie, 24 avenue Victor Hugo à Vannes (fermé pendant les vacances scolaires)

Ses permanences téléphoniques :

Mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 16 h au 06.52.56.04.50

Contact: patesaubeurre.56@gmail.com



LA MALLE D'ALBAN- ELVEN

Le secours catholique a ouvert une boutique solidaire de vêtements au **12 rue Nationale à Elven**.

Ouverture : Mercredi de 14 h à 17 h 30 et vendredi et samedi de 9 h à 12 h.

Elle fait un appel aux dons et organise une collecte tous les jeudis aprèsmidis dans le local situé à l'arrière de la salle St Alban (près de la Poste).

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE EN MAIRIE



Mme PHILLIPE reçoit à la mairie les après-midis suivants, <u>uniquement sur rendez-vous</u> (Contact : 02.97.54.76.29):

Mardi 03 mai, Mardi 17 mai , Mardi 31 mai

4ème EDITION DU TRAIL DE LA MAISON DU LOUP : LE 15 MAI 2016



Le départ des courses aura lieu au stade Victor Tual à Trédion, retrait des dossards à partir de **07h30** (Vestiaires et douches sur place) :

> 27 km : 08h30 15 km : 09h30 8 km : 10h00

Frais d'inscription avant le 13 mai : 8 km : $6 \in (8 \in \text{sur place})$; 15 et 27 km : $8 \in (10 \in \text{sur place})$.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non, hommes et femmes, à partir de la catégorie junior. Un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire pour les non licenciés. Une autorisation parentale est nécessaire pour les athlètes mineurs.

Règlement et inscription disponibles sur le site : http://traildelamaisondulou-wix.com/

traildelamaisondulou.wix.com/lamaisonduloup

LES EXPOS DE MICHELE LAROSE

Du 19 avril au 07 mai à la médiathèque



Exposition de photos de l'IMAGE NOLFFEENNE: Grandeur nature où comment, grâce à la magie de la technique photogra-

phique le tout petit devient du grand. Du mardi au vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Tél: 02.97.67.18.52

MELEN BREIZH

Yvonnick LE GOFF est présent tous les vendredis de **15 h 30 à 21 h 00** sur la



LE COMITE DES FETES GRAND PRIX CYCLISTE

Lundi 16 mai : Grand Prix cycliste de la Pentecôte comptant

tecôte comptant pour le Trophée des Landes de Lanvaux.

13 h 30: Course des Cadets 10 tours de 5 km.

15 h 30 : Course de 3^{ème} catégorie + Pass'Cyclisme et Juniors 20 tours de 5 km.

Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles pour assurer la sécurité de tous. Le circuit sera fermé à partir de 13 h00.

ASSOCIATION « LE TEMPS DE LIRE » (Culture et Loisirs) L'association organise:

- des cours d'informatique gratuits (sur inscription, les lundis après-midis ou en soi-
- une exposition « L'Ecole d'autrefois » qui débutera le mardi 17 mai à la médiathèque.

Contact : 09.51.92.47.46 ou 07.88.30.77.74

Plantes aromatiques



Avec le soutien de la Mairie, l'association mettra à votre disposition, à

partir de mai, des plantes aromatiques dans des jardinières sur la Place Saint Christophe.

place Saint Christophe. Il vous propose différentes formules de crêpes et galettes à emporter. Pour éviter toute attente réservez au **06.37.84.57.60**

ETAT CIVIL

Du 1er janvier au 31 mars 2016

Naissances

LE GLEUHER BEAUGRAND Inna

Mariages

NÉANT

Décès

JÉGONDAY Daniel
MATAMOROS Manuel

EMERAUD Gilbert

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JANVIER à MARS 2016

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
NOBLET Damien	Lannion	Modification et création d'ouvertures
MARTZLOFF Marc Henry	Petit Villeneuve	Réfection de toiture et Agrandisse- ment d'ouver- tures
SERRES Laurent	Chemin du Lerman	Clôture
RAGONNET Alexandre	Bel Air	Création d'ou- vertures Démolition partielle
LE MOUEL François	Impasse de Blénan	Modification de façade
SCI LA JOUET- TIERE	Rue Abbé Coëdelo	Abri de jardin
PILORGET Mickaël	Impasse de Lalande	Clôture
EECKOUT Baptiste	Impasse de Venise	Modification de façade
LABBE Grégory	Rue du Ro- douer	Abri de jardin
BOULVAIS Gildas	Gradenoche	Abattage

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JANVIER à MARS 2016

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
DEBRET Michel	Rue du Vieux Rodouer	Véranda
VICAUD Gilbert	Le Lerman	PC Modificatif
CARADEC Fran- çois et Flore	Lotissement des Biches	Maison individuelle
PAINDAVOINE Jean-Luc et Marie France	Rue du Rodouer	Maison individuelle

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME—DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU-RABLE

L'ancien site « SANTAMIX » a été reconverti en zone d'activité communale, le conseil municipal avait également prévu une extension de la zone sur les parcelles voisines. Après réflexions et concertation, il est décidé de ne pas identifier de parcelles dédiées à l'extension de la zone. En effet, les besoins sont aujourd'hui satisfaits par le site actuel, celui-ci n'étant pas totalement occupé .

La LOI ALUR n'autorise que les extensions du bâti à usage d'habitation au sein de l'espace agricole ou naturel. Les élus souhaitent que l'activité économique présente sur l'ensemble du territoire puisse se développer.

Ainsi, le conseil municipal décide d'inscrire dans le PLU la création de **STECAL** (secteur de taille et de capacité d'accueil limité) dédiées à l'activité artisanale, forestière comme l'autorise le code de l'urbanisme. Les STECAL permettront aux artisans la réalisation d'extension du bâtiment à usage d'activités ainsi que la création de nouveaux bâtiments dans les limites fixées par le règlement de la zone.

En terme de déplacements, le conseil municipal souhaite la création d'une voie de desserte inter-quartiers qui reliera le château de Trédion au secteur du Prady sur la zone 1 AUb du cimetière.

Enfin, afin de faciliter et favoriser les déplacements cyclables vers Elven et participer ainsi aux économies d'énergie mais également favoriser le tourisme vert vers TREDION, il est décidé d'inscrire dans le PADD, la création d'une future piste cyclable reliant Trédion à Elven. Une réflexion entre élus de Trédion et d'Elven est nécessaire en collaboration avec les services de Vannes Agglo.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2016

DEMANDE DE SUBVENTION-REHABILITATION THER-MIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la réhabilitation thermique de la salle polyvalente, il convient de solliciter les subventions afférentes à cette opération. (l'Etat au titre de la DETR 2016, le Conseil Départemental au titre du PSD, le Pays de Vannes au titre de la ficher action 3.1 Réhabiliter thermiquement les bâtiments publics et de toutes autres collectivités partenaires de l'opération)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût de l'opération :

Honoraires: maîtrise d'œuvre, SPS,

Etude De sols 14 551.00 € Montant des travaux 145 010.00 € Imprévus 4 350.00 € Total (H.T.) 163 911.00 € T.V.A. (20%) 32 782.20 € Total (T.T.C.) 196 693.20 €

Financement:

DEPARTEMENT au titre du PSD

25% de 163 911 € HT 40 977.75 €

ETAT au titre de la DETR 2016

35 % de 163 911 € HT 57 368.85€

PAYS DE VANNES au titre de la fiche action 3.1

20 % de 163 911 € HT 32 782.20 €

COMMUNE

 Autofinancement
 32 782.20 €

 Prêt relais sur 6 mois
 32 782.20 €

 Total (T.T.C.) :
 196 693.20 €

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE L'ARGOET : PROLONGATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE

La convention intercommunale trisannuelle (2013 - 2015), qui gère l'organisation du RIPAM du pays de l'Argoët, arrivait à échéance au 31 décembre 2015.

La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire et financeur de ce service, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement signée avec la commune de Saint-Nolff, souhaite prolonger d'un an cette convention.

Afin que les dates d'engagement des deux conventions soient concomitantes, le conseil municipal donne son accord pour la prolongation pour une durée de la convention intercommunale, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

DENOMINATION DE CHEMIN

Du fait de la construction d'une nouvelle habitation dans le chemin à l'intersection de la route de la libération, il convient de procéder à la dénomination de ce chemin. Le conseil municipal décide de dénommer ce chemin : **Chemin du Fitsio**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

COMPTE ADMINISTRATIF-COMPTE DE GESTION 2015-

COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 633 973.12 €
Recettes : 796 846.32 €
Excédent : 162 873.20 €
Résultat antérieur : + 157 868.42 €
Part affecté à l'investissement : - 155 000.00 €
Résultat clôture 2015 : + 165 741.62 €

Section d'investissement :

 Dépenses :
 286 320.97 €

 Recettes :
 366 026.67 €

 Excédent :
 79 705.70 €

 Résultat antérieur :
 + 246 078.36 €

 Résultat clôture 2015 :
 + 325 784.06 €

Le résultat à affecter pour 2015 s'élève à + 165 741.62 €

DEMANDE DE SUBVENTION -CONSEIL DEPARTEMENTAL PDIC

Demande de subvention au le conseil départemental au titre du programme départemental pour l'investissement sur la voie communale et rurale (P.D.I.C.) (subvention de 20% d'un plafond fixé à 18 750€ HT).